

Ministère des Solidarités et de la Santé

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Direction générale de la Santé

Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche

Paris, le 24 août 2017

Communiqué de presse

Signature d'une Convention cadre entre le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Le 24 août 2017, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le ministère des Solidarités et de la Santé ont signé une convention-cadre de partenariat en santé publique. Cette convention-cadre a pour objet de renforcer les interactions positives entre la santé et l'éducation et de concrétiser l'engagement des pouvoirs publics à promouvoir la santé des apprenants accueillis dans les établissements de l'enseignement agricole.

La signature de cette nouvelle convention permet de conforter le partenariat existant entre les ministères chargés de la santé et de l'agriculture et de poursuivre le travail de collaboration autour de programmes d'actions conjoints, gage d'une action interministérielle coordonnée.

Le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ont des missions convergentes dans les domaines de la promotion de la santé des jeunes. Le bien-être physique, mental et social des enfants, des adolescents et des jeunes adultes est une priorité de la politique du gouvernement.

La promotion de la santé au sein de l'enseignement agricole constitue une stratégie de santé publique qui doit contribuer à rendre les élèves, apprentis, étudiants et stagiaires, attentifs à leur santé et à celle des autres, tout au long de leur vie. Elle privilégie une approche pluridisciplinaire et une pédagogie de projet, avec l'appui d'un réseau national d'éducation pour la santé, l'écoute et le développement de l'adolescent. S'articulant avec les politiques territoriales de santé, la politique nationale de promotion de la santé du ministère chargé de l'agriculture est portée par les équipes au cœur des établissements, associant les jeunes et leurs familles.

Les actions menées au sein des établissements agricoles portent notamment sur le renforcement de l'estime de soi, sur le lien entre alimentation et santé et sur la prévention des conduites à risque. A titre d'exemple, durant l'année scolaire 2015-2016, les équipes pédagogiques de 14 établissements de l'enseignement agricole se sont mobilisées autour du projet « En corps heureux » sur le sujet du corps à l'adolescence, par différentes approches pédagogiques, sociales et culturelles.

Cette approche est en conformité avec les priorités de la stratégie nationale de santé portée par le ministère des solidarités et de la santé qui vise à renforcer la prévention en prenant en compte dès le plus jeune âge les grands déterminants de la santé que sont la nutrition, la lutte contre les addictions, la santé sexuelle et reproductive et la santé mentale. Un atelier « Faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé » sera consacré à cette question dans le cadre des états généraux de l'alimentation qui s'engagent et bénéficiera de l'expertise de la direction générale de la santé. Les conclusions de cet atelier pourront venir enrichir la convention cadre.

Contacts presse

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation <u>ministere.presse@agriculture.gouv.fr</u> Direction générale de la Santé <u>presse-dgs@sante.gouv.fr</u>